

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Association "La Mémoire de Bordeaux, la Communauté urbaine et ses communes - Centre de documentation et de recherche - Subvention pour l'année 2008 - Décision - Autorisation

Madame CARTRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association « La Mémoire de Bordeaux, de la Communauté Urbaine et de ses communes – Centre de Documentation et de Recherche », créée en 1987, a pour objet de rechercher et de rassembler les documents et témoignages de toute nature, relatifs à l'évolution au cours des dernières décennies, de Bordeaux et de son agglomération dans les différents domaines de la vie collective.

Elle est organisée en 8 commissions de recherche :

- architecture, urbanisme et équipement,
- culture,
- économie,
- enseignement,
- population et société,
- santé et action sociale,
- sports et loisirs,
- témoins et acteurs.

Elle diffuse les résultats de ses recherches dans 4 séries de publications :

- la revue trimestrielle *Empreintes*, tirée à 8 000 exemplaires,
- la collection *Les Cahiers de la Mémoire* pour les monographies,
- la collection *Documents*,
- la collection *Images de la Mémoire* pour les films et vidéos.

L'activité de l'association génère actuellement 3 emplois permanents en contrat indéterminé. Elle compte également 380 adhérents et 100 bénévoles.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est membre fondateur de l'association avec la Ville de Bordeaux, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Lyonnaise des Eaux, la Société de l'Équipement du Territoire, Sud-Ouest, et dispose à ce titre de deux sièges au conseil d'administration, au même titre que la ville de Bordeaux.

Depuis la création de l'association, la Communauté urbaine de Bordeaux lui verse une subvention de fonctionnement d'un montant de 76 250 euros. Le siège social de l'association se trouve dans les locaux du musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur à Bordeaux.

Ainsi, la Mémoire de Bordeaux renouvelle cette année sa demande auprès de notre établissement public, pour le versement d'une subvention d'un montant de 76 250 € dans le cadre d'un budget prévisionnel évalué pour 2008 à 142 050 euros.

Ce budget prévisionnel est réparti selon l'annexe jointe.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses actions, notre établissement public pourrait accorder pour l'exercice 2008 cette subvention d'un montant de 76 250 euros TTC.

Aussi, si tel est votre avis, Mesdames, Messieurs, il vous est proposé de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 76 250 € au bénéfice de l'association « la Mémoire de Bordeaux », au titre de l'exercice 2008,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, fixant notamment les modalités de versement de la subvention communautaire.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0230 CRB P100 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. BRANA ne prend pas part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 MARS 2008**

PUBLIÉ LE : 19 MARS 2008

Mme. FRANÇOISE CARTRON